

TV par ADSL: le CSA donne raison à Free, émoi chez les diffuseurs

A peine lancée, et encore confidentielle, la télévision par ADSL provoque déjà des enjeux politico-économiques hors du commun. Diffuseurs (chaînes de télévision) et fournisseurs Internet cherchent à prendre position sur ce marché prometteur qui permet de recevoir via la prise téléphonique (ADSL) des programmes TV sur son PC ou son téléviseur.

Dans cette bataille, Free vient de marquer un point important face à certains diffuseurs. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) propose en effet que les chaînes historiques de la télévision soient diffusées sur l'ensemble des réseaux du câble et de l'ADSL. Cette « invitation » du CSA fait suite à une saisine de Free, le premier FAI à proposer de la TV par ADSL. La filiale d'Iliad reprochait en effet à TF1 et à M6 de refuser d'être diffusées sur son bouquet. Car ces deux chaînes sont présentes sur un autre bouquet, celui lancé par TPS et France Télécom. Obliger TF1 et M6 à être présents sur le bouquet de Free pourrait remettre en cause les stratégies de lancement de ces bouquets. En effet, comme pour la télévision par satellite ou par câble, l'attractivité d'une offre repose sur la diffusion exclusive de certaines chaînes. Mais pour le gouvernement, la demande de Free est légitime. Il défend en effet une harmonisation de toutes les réglementations de l'audiovisuel au nom de la neutralité technologique. Le câble et l'ADSL devraient ainsi être considérés comme des modes de diffusion de même nature et donc être soumis aux mêmes contraintes. Le câble respectant l'obligation de reprendre les chaînes hertziennes, la télévision par ADSL devrait logiquement en faire de même.